



Paris, le 11 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Epidémie de grippe saisonnière : Marisol TOURAINE donne instruction aux hôpitaux de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter la saturation des urgences

Alors que le pic de l'épidémie approche, Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a réuni aujourd'hui les autorités sanitaires pour faire le point sur la surveillance et la gestion de la grippe saisonnière. Fortement sollicités, les établissements et les professionnels de santé font face. Le 21 décembre dernier, la Ministre a donné des instructions aux hôpitaux pour ajuster leur organisation et leurs moyens. Hier, elle leur a donné instruction de mettre en œuvre sans délai toutes les mesures nécessaires, y compris en déprogrammant des activités, pour renforcer les capacités d'hospitalisation et éviter la saturation des urgences.

D'après les dernières données de Santé Publique France, le pic de l'épidémie est sur le point d'être franchi dans plusieurs régions et le nombre de cas enregistrés sur l'ensemble du territoire reste globalement très important.

Les hôpitaux sont, de ce fait, particulièrement sollicités.

Pour continuer à faire face à la situation, Marisol TOURAINE a adressé hier à l'ensemble des établissements de santé une instruction leur demandant de déclencher immédiatement toutes les mesures nécessaires, y compris en déprogrammant des actions, pour éviter toute saturation des urgences. Des dispositifs gradués existent pour permettre aux hôpitaux de déprogrammer des opérations, d'ouvrir des lits et de rappeler du personnel pour prendre en charge tous les patients qui ont besoin d'être hospitalisés.

Cette instruction s'ajoute à toutes les mesures que la Ministre a mises en œuvre, depuis le début de l'épidémie, pour permettre au système de soins de faire face¹ : alertes précoces et régulières des professionnels libéraux et des établissements hospitaliers pour assurer une prise en charge optimale des malades ; sensibilisation et suivi particulier des maisons de retraite ; rappel des mesures de prévention de protection à la population (diffusion quotidienne de spots sur les chaînes de télévision et de radio depuis plusieurs semaines).

Marisol TOURAINE « *La grippe n'est pas une maladie bénigne : chaque année, elle provoque de nombreux décès. Chaque malade doit être immédiatement pris en charge et hospitalisé si son état l'exige. C'est pourquoi, depuis plusieurs semaines, j'ai donné instruction aux hôpitaux de s'organiser pour éviter la saturation des urgences. Je m'assure que des lits d'hospitalisation restent partout disponibles.* »

¹ L'intégralité des mesures est rappelée en fin de communiqué.

Rappel des mesures prises, à la demande de la Ministre, depuis le début de l'épidémie

Dès le 28 octobre, la Ministre a adressé un message aux Agences régionales de santé (ARS) pour leur demander d'assurer la préparation des acteurs du système de santé à un éventuel surcroît d'activité et transmettre toute difficulté.

Le 21 décembre, la Ministre a adressé un Message d'Alerte Rapide Sanitaire (MARS) aux établissements de santé leur demandant une vigilance et un ajustement de l'organisation face à l'augmentation de l'activité, sans attendre un débordement de leur capacité.

Le 23 décembre, la Ministre a demandé aux ARS de sensibiliser les établissements médico-sociaux, en particulier les maisons de retraite, à la nécessité de mettre en œuvre des mesures de prévention et de contrôle de la grippe saisonnière.

Le 27 décembre, à la demande de la Ministre, le Directeur général de la santé (DGS) a écrit au Président du Conseil national de l'ordre des médecins pour recueillir un point de situation départemental sur les gardes des médecins généralistes et rappeler aux médecins généralistes la nécessité de les assurer dans ce contexte d'épidémies hivernales.

Le 28 décembre, la Ministre a adressé un nouveau message aux établissements de santé leur demandant de maintenir leur vigilance.

Le 30 décembre, la Ministre a demandé aux ARS de poursuivre le suivi renforcé des situations de tensions durant le weekend des fêtes et de rappeler aux maisons de retraite les préconisations avec les mesures barrières.

Le 5 janvier, la Ministre a demandé aux ARS de veiller à ce que les capacités d'hospitalisation en aval des urgences soient renforcées et à disposer d'une organisation régionale travaillée avec les SAMU et les établissements importants, permettant d'assurer la continuité de la prise en charge des patients les plus graves.

Le 6 janvier, un nouveau message a été adressé aux ARS pour leur demander de poursuivre le suivi renforcé des situations de tensions et réaliser une remontée de données au CORRUSS durant le week-end et le début de semaine.

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr